MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019 ORDRE DU JOUR



- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 août 2019 et de la séance spéciale du 12 août 2019
- 4. Suivi des séances précédentes
- 5. Trésorerie
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 201900537 à 201900681
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du directeur général et secrétairetrésorier
 - 5.3 État des comptes
- 6. Correspondance
- 7. Période de questions
- 8. Administration, finances et communication
 - 8.1 Comité de gestion financière et ressources humaines du 19 août 2019
 - 8.2 Paiement de factures de plus de 3 000\$:

a) Aéro-Feu.
 b) La Croix-Rouge Canadienne
 c) Simo Management Inc.
 5 906,85\$
 3 263,80\$
 3 679,20\$

- 8.3 Dossier guichet automatique/Fin de l'entente avec la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- 8.4 Dossier guichet automatique/Nouvelle entente avec la compagnie FREDAL

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

- 9.1 Rapport mensuel du directeur du service des incendies Août 2019
- 9.2 Rapport mensuel Ordures- recyclage compostage Août 2019
- 9.3 Rapport mensuel de la consommation d'eau Août 2019
- 9.4 Entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours prévoyant la fourniture mutuelle de services modifiant l'entente et la résolution numéro 2008-04-174

10. Urbanisme et aménagement

- 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
- 10.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 19 août 2019
- 10.3 Dépôt du document du comité environnement du 19 août 2019
- 10.4 Projet du règlement URB 19-05-45/Concernant la création de la zone R-B 231 et un agrandissement de la zone I-B 219
- 10.5 Formation COMBEQ Les systèmes de traitement dans le cadre Q-2, r.22 7 novembre 2019
- 10.6 Achat de bacs de fleurs
- 10.7 Mandat à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) – Cours d'eau Hébert

11. Développement économique

11.1 Vente du terrain de stationnement numéro de lot 4 853 718/rue Desjardins à M. Jean-René Berthiaume, propriétaire du 272, rue Desjardins

12. Loisirs, santé et bien-être

- 12.1 Rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs et de la culture
- 12.2 Dépôt du bilan financier Ribfest 2019
- 12.3 Dépôt du bilan de la Coop d'initiation en entreprenariat collectif (CIEC)

13. Transport et voirie

- 13.1 Compte rendu du comité de travaux publics du 19 août 2019
- 13.2 Rapport d'analyse des coûts de rehaussement du chemin de la Grande Presqu'île

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

- 15.1 Zone d'intervention spéciale (ZIS)
- 15.2.1 Démission de M. Julien Chartrand à titre de conseiller municipal/élection partielle -3 novembre 2019
- 15.2.2 Mention de félicitations à M. Julien Chartrand
- 15.3 Les Amis du Parc/Assurances Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
- 15.4 Nomination d'une personne élue au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

16. Période de questions

17. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le **3 septembre 2019 à 19 h 00** à la Place des aîné(e)s et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau Luc Galarneau, arrivé à 20 h 23

Richard O'Reilly Micheline Cloutier Raymond Ménard

Absence motivée : Julien Chartrand

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Pilon.

Monsieur Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier est aussi présent.

11 personnes assistent à la séance.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-180

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-181

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 août 2019 et de la séance spéciale du 12 août 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 et de la séance spéciale du 12 août 2019.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. <u>Trésorerie</u>

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-182

Chèques: Journal des déboursés - 201900537 à 201900681

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'août 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois d'août totalisant la somme de **516 516,78**\$ portant les numéros de déboursés **201900537 à 201900681** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du directeur général et secrétaire-trésorier

Conformément aux dispositions du règlement numéro 374-07, le secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Benoit Hébert Secrétaire-trésorier

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois d'août 2019 est déposée aux élus.

7. Période de questions à 19h03

13 personnes assistent à la séance.

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-183

Comité de gestion financière et ressources humaines du 19 août 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de gestion financière et ressources humaines du 19 août 2019.

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-09-184

Factures à payer de plus de 3000\$

CONSIDÉRANT les factures à payer qui ne sont pas autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #360-06;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE la facture #F0010289 de Aéro-Feu pour un montant de 5 906,85\$, la facture #CRC-F-047346 de La Croix-Rouge Canadienne pour un montant de 3 263,80\$ et la facture #049806 de Simo Management Inc. pour un montant de 3 679,20\$ soient payées;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux paiements cihauts mentionnés.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-185

<u>Dossier guichet automatique/Fin de l'entente avec la Fédération Québécoise des Municipalité (FQM)</u>

CONSIDÉRANT que le projet pilote en collaboration avec la FQM vient à échéance à la fin septembre;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne désire pas renouveler une entente directement avec Stanley;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil demande à la FQM de mettre fin définitivement l'entente avec la FQM et demande à la compagnie Stanley de reprendre leur guichet.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-186

Dossier guichet automatique/Nouvelle entente avec la compagnie FREDAL

CONSIDÉRANT que le projet pilote en collaboration avec la FQM vient à échéance à la fin septembre;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire offrir un service de guichet automatique à ses citovens:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil octroie à la compagnie FREDAL le service de guichet automatique clé en main.

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à signer les engagements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport mensuel du directeur du service des incendies - Août 2019

Le rapport mensuel du directeur du service des incendies d'août 2019 est déposé au conseil.

9.2

Tableaux des tonnages d'août 2019 : Ordure/Recyclage/Compostage

Le tableau des tonnages d'août 2019 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

9.3

Rapport mensuel de la consommation d'eau - Août 2019

Le rapport d'août 2019 pour la consommation d'eau est déposé au conseil.

9.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-187

Entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours prévoyant la fourniture mutuelle de services modifiant l'entente et la résolution numéro 2008-04-74

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2008-04-74, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 avril 2008, relative à l'adoption d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente désirent s'assurer d'être conformes au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à *la Loi sur la sécurité incendie* L.R.Q. c. S-3.4, concernant les risques faibles, moyens, élevés et très élevés d'incendie;

CONSIDÉRANT que la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les autres secours;

CONSIDÉRANT que l'ajout « autres secours » comprend notamment le sauvetage dans les sentiers de motoneiges et de véhicules tout terrain, le sauvetage nautique, le sauvetage sur glace, etc:

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours intervient seulement s'il n'y a aucune entente entre les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) a formé un comité restreint constitué d'un maire, d'une directrice générale, d'un directeur incendie, du coordonnateur à la sécurité publique et du directeur général adjoint de la MRC de Papineau pour émettre des recommandations quant au contenu de ladite entente;

CONSIDÉRANT que les travaux du comité restreint portaient sur la révision de l'entente datée de 2008 (résolution numéro 2008-04-74), l'indexation des tarifs, l'ajout du volet « Autres secours » (SUMI) ainsi qu'une tarification pour ce nouveau service;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) à cet égard, émise lors de la rencontre tenue le 13 mars 2019;

CONSIDÉRANT le projet d'entente déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-05-108, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mai 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE le Conseil de la Municipalité de Plaisance confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à abroger l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (résolution numéro 2008-04-74);

QUE le Conseil de la Municipalité de Plaisance autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. <u>Urbanisme et aménagement</u>

10.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations d'août 2019.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-188

Dépôt du procès-verbal du CCU du 19 août 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 19 août 2019 ;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil entérine les résolutions #19-08-21 à #19-08-26 et les recommandations apportées.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

Dépôt du document comité environnement du 19 août 2019

Le document du comité d'environnement du 19 août 2019 est déposé au conseil.

10.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-189

<u>Projet de règlement URB 19-05-45 concernant la création de la zone R-B 231 et un agrandissement de la zone I-B 219</u>

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil désire créer la zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du secteur de votation 231 à même une partie de la zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 220;

CONSIDÉRANT que le conseil désire prescrire un nombre d'étage maximal d'un (1) étage dans la zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du secteur de votation 231 pour les habitations unifamiliales jumelées;

CONSIDÉRANT que le conseil désire agrandir la zone industrielle légère et commerciale (I-b) du secteur de votation 219 à même une partie de la zone commerciale (C-a) du secteur de votation 215, soit le lot 4 853 491;

CONSIDÉRANT que le conseil désire permettre les commerces axés sur l'automobile et les dépanneurs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2

À la sous-section 7.3.16 Zone industrielle légère et commerciale (I-b), on ajoute les suivants permis dans cette zone;

```
«-les commerces axés sur l'automobile;
-les commerces de type dépanneurs; »
.
```

Article 3

À la sous-section 8.2.5. Nombre d'étages, on ajoute le paragraphe suivant;

« Nonobstant le paragraphe précédent, toute nouvelle habitation unifamiliale jumelée ne peut avoir plus d'un (1) étage à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du secteur de votation 231; »

Article 4

Le plan de zonage en zone urbaine est modifié de la façon suivante et tel que montré en annexe A;

- 1- La zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du secteur de votation 231 est créer à même une partie de la zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 220;
- 2- La zone industrielle légère et commerciale (I-b) du secteur de votation 219 est agrandie à même une partie de la zone commerciale (C-a) du secteur de votation 215, soit le lot 4 853 491;

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-190

<u>Formation COMBEQ - Les systèmes de traitement dans le cadre Q-2, r.22 7 novembre 2019</u>

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2019;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil autorise l'inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement à la formation de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, sur les systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, r.22, qui se tiendra le 7 novembre 2019 à Gatineau, pour la somme de 300,16\$ + taxes;

QUE les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est

Adoptée à l'unanimité.

10.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-191

Achat de bacs de fleurs

CONSIDÉRANT que les bacs de fleurs actuels sont dans un piètre état dû au grand nombre d'années d'utilisation ;

CONSIDÉRANT qu'il serait très onéreux de réparer les bacs ou même d'en confectionner de nouveaux ;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil autorise l'achat de nouveaux bacs de fleurs pour un montant de 1 655,50 \$

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-192

Mandat à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) - Cours d'eau Hébert

CONSIDÉRANT le Parc National de Plaisance a procédé aux cours des dernières années à des analyses de la qualité de l'eau dans les cours d'eau tributaires de la baie de la Pentecôte;

CONSIDÉRANT les résultats de ces analyses démontrent des déficiences sur certains paramètres relatifs à la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT le bassin versant du cours d'eau Hébert est situé sur le territoire des municipalités de Plaisance et de Papineauville;

CONSIDÉRANT l'OBVRPNS a offert ses services pour réaliser des analyses de la qualité de l'eau dans le cours d'eau Hébert;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil mandate l'OBVRPNS à procéder à des analyses de la qualité de l'eau dans le cours d'eau Hébert, à part égale avec la municipalité de Papineauville, pour un montant de 893,75\$ plus taxes;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer les virements budgétaires appropriés afin de donner effet à la présente résolution :

Poste 02-470-00-411 Service scientifique environnement 938,33 DT # Poste 02-610-00-951 Aménagement et géomatique 938,33 CT

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-193

<u>Vente du terrain de stationnement numéro de lot 4 853 718/rue Desjardins à M. Jean-René</u> <u>Berthiaume, propriétaire du 272, rue Desjardins</u>

CONSIDÉRANT les discussions entre le conseil municipal et le propriétaire du 272, rue Desjardins;

CONSIDÉRANT que les locataires de l'immeuble du 272, rue Desjardins utilisent depuis toujours le terrain de stationnement numéro de lot 4 853 718;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a aucun intérêt à conserver cet immeuble;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le terrain sera vendu à M. Jean-René Berthiaume propriétaire du 272, Desjardins pour la somme de 9 900\$;

QUE le montant de 9 900\$ sera payé sur une période de 5 ans soit 1 980,00\$/année;

QUE les frais notariés de transfert soient à la charge de l'acquéreur.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapport mensuel du coordonnateur des loisirs et de la culture

Monsieur Jason Carrière, Coordonnateur des loisirs et de la culture dépose un compte rendu de ses réalisations d'août 2019.

12.2

Dépôt du bilan financier Ribfest 2019

Monsieur Jason Carrière, Coordonnateur des loisirs et de la culture dépose le bilan financier du Ribfest 2019.

12.3

Dépôt du bilan de la Coop d'initiation en entreprenariat collectif (CIEC)

Monsieur Jason Carrière, Coordonnateur des loisirs et de la culture dépose le bilan de la CIEC 2019.

13. Transport et voirie

13.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-194

Compte rendu du Comité de transport et voirie du 19 août 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du Comité de transport et voirie du 19 août 2019;

CONSIDÉRANT les tâches à réaliser et les coûts qui s'y rattachent.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil adopte le document déposé et mentionné dans le préambule.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à engager les dépenses mentionnées dans le document du 19 août 2019 afin de permettre la réalisation des travaux.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.2

Rapport d'analyse des coûts de rehaussement du chemin de la Grande Presqu'île

Le conseil municipal dépose l'analyse des coûts effectué par la firme EXP pour le rehaussement du chemin de la Grande Presqu'île pour la période anticipe des inondations.

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

15.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-195

Zone intervention spéciale

CONSIDÉRANT le gouvernement du Québec a adopté le Décret 817-2019 le 12 juillet 2019 concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur la gestion des zones inondables;

CONSIDÉRANT le Ministère des affaires municipales et l'Habitation a mis en place un mécanisme permettant de soumettre des demandes d'ajustements sur la délimitation du territoire inondé lors des crues printanières de 2017 et de 2019;

CONSIDÉRANT ce dernier mécanisme prévoit que les citoyens sont invités à faire valoir leurs préoccupations auprès de la municipalité, et que la municipalité avait jusqu'au 19 août 2019 pour soumettre des demandes d'ajustements;

CONSIDÉRANT le service d'urbanisme et d'environnement a procédé à une compilation des demandes reçues de propriétaires sur le territoire à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil entérine la demande soumise par le service d'urbanisme et d'environnement auprès du gouvernement du Québec le 15 août 2019 reflétant les commentaires reçus des propriétaires;

QUE ce conseil sollicite le gouvernement du Québec à procéder aux ajustements demandés à la délimitation de la zone d'intervention spéciale au Décret 817-2019 dans les meilleurs délais;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15.2.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-196

<u>Démission de M. Julien Chartrand à titre de conseiller municipal/élection partielle – 3 novembre 2019</u>

CONSIDÉRANT que la vacance du siège#5 est annoncée à cette séance suite à la démission du conseiller;

CONSIDÉRANT qu'il reste plus d'une année au mandat;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, la loi sur les élections et référendums municipaux (LERM) exige qu'une élection partielle soit tenue;

CONSIDÉRANT que le Directeur général devient de facto le Président d'élection;

CONSIDÉRANT que le Président d'élection, selon le calendrier électoral du Directeur général des élections du Québec doit fixer une date pour la tenue d'un scrutin;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil autorise le président d'élection à tenir un scrutin le 3 novembre 2019;

QUE le Président d'élection soit autorisé utiliser les sommes nécessaires pour tenir ladite élection;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer les virements budgétaires appropriés pour la réalisation de la présente résolution.

Note: Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15.2.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-197

Mention de félicitations à M. Julien Chartrand

CONSIDÉRANT que M. Julien Chartrand a siégé pour un deuxième mandat au total 6 années au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que M. Julien Chartrand a pris la décision de quitter ledit conseil parce qu'il n'habite plus la municipalité ;

CONSIDÉRANT son importante implication dans plusieurs dossiers ;

Pour ces motifs:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QU'une lettre de remerciements et de félicitations soit envoyée à M. Julien Chartrand ainsi qu'un cadeau, tel qu'établi selon la politique, lui soit remis.

Note: Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-198

Les amis du parc/Assurances Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

CONSIDÉRANT que « Les Amis du Parc » désire être assurés par le biais des assurances de la municipalité à la MMQ afin de réduire les coûts d'un tel service ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut les inclure directement sur sa police d'assurances et par le fait même leur permettre une économie de coûts considérable ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE la municipalité permettre à « Les Amis du Parc » d'être assurés sous notre police d'assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec ;

QUE les frais inhérents leurs seront facturés annuellement.

Note: Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-199

Nomination d'une personne élue au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT le départ du conseiller Julien Chartrand;

CONSIDÉRANT que M. Chartrand était membre du CCU à titre d'élu municipal;

CONSIDÉRANT que le poste laissé vacant doit être comblé par un membre du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE M. Thierry Dansereau, conseiller municipal comblera le poste au sein du CCU.

Note: Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.

Période de questions à 20h08

15 personnes assistent à la séance.

Monsieur le conseiller Luc Galarneau se présente au conseil à 20h23

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-200

Levée de la séance à 20h30

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Et j'ai signé ce 5 août 2019

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Christian Pilon	 Benoit Hébert	
Maire	Directeur général/Secrétaire-trésorier	